



ADN DYNAMIC

Rapport annuel au 31 Décembre 2021

Société de gestion: ERASMUS GESTION

Siège social: 14 rue de Marignan 75008 PARIS

Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES
SERVICES

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement	8

Comptes annuels

Bilan actif.....	18
Bilan passif.....	19
Hors-bilan	20
Compte de résultat.....	21

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables	22
Evolution de l'actif net.....	24
Complément d'information 1.....	25
Complément d'information 2.....	26
Ventilation par nature des créances et dettes	27
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	28
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	29
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	30
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	31
Affectation des résultats	32
Résultat et autres éléments.....	34
Inventaire.....	35

ORIENTATION

IDENTIFICATION

OPCVM d'OPCVM

Oui. Niveau d'investissement : jusqu'à 100% de l'actif net.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion est d'obtenir une appréciation du capital à un horizon supérieur à 5 ans en relation avec l'évolution des marchés d'actions et d'obligations internationaux en s'efforçant d'atteindre une performance annuelle supérieure à 5 % net de frais de gestion. La gestion s'effectue de façon discrétionnaire et repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations...) L'exposition à ces marchés se fera principalement au travers d'OPC.

L'attention des souscripteurs potentiels est attirée sur le fait que cet Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

INDICATEUR DE REFERENCE

La politique de gestion est par nature extrêmement souple et dépend de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés. Elle ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est défini.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen, le pourcentage minimum de détention ou d'exposition à ces OPC sera de 90 %. Par ailleurs, le fonds pourra être exposé aux produits dérivés avec une exposition globale maximale de 100 % de l'actif net.

Le FCP investira dans des OPC (ou ETF) de produits de taux ou convertibles et dans des OPC (ou ETF) de produits d'actions ou convertibles, en fonction des opportunités de marché.

▪ **Allocation stratégique** : en vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP investit en fonction de l'évolution des marchés, en OPC (ou ETF) de produits de taux ou convertibles (France, Europe et autres zones) et en OPC (ou ETF) actions (toutes zones géographiques). Il n'y a pas d'allocation globale déterminée à l'avance.

Le FCP pourra donc investir :

✓ Entre 0 et 100 % en OPC (ou ETF) spécialisés sur les marchés actions de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques et de biens réels (notamment énergies renouvelables, énergies alternatives, ressources naturelles, matériaux de base, métaux précieux et immobiliers).

✓ Entre 0 et 100 % en OPC (ou ETF) de produit de taux (incluant les OPC à dominante taux dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et/ou aux produits à performance absolue) ou convertibles (de toutes zones géographiques) de signature d'Etat, privé, et de toutes qualités de signatures. L'exposition indirecte, via les OPC, aux dettes « High Yield » (titres spéculatifs) ne dépassera pas 100%. La fourchette de sensibilité du portefeuille aux produits de taux est comprise entre -2 et 10.

✓ Entre 0 et 10% en actions, et obligations ou autres titres de créances émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis(es) par des organismes de Financement internationaux, et libellés en euro.

Le FCP pourra être exposé de façon indirecte aux pays hors OCDE dont les pays émergents, jusqu'à 100% de son actif net. De même il pourra être exposé de façon indirecte aux risques liés aux petites capitalisations jusqu'à 100% de l'actif net.

Existence éventuelle d'un risque de change pour le résident de la zone euro (jusqu'à 100% de l'actif net du FCP).

▪ **Sélection des sous-jacents** : le portefeuille est diversifié et arbitré de manière active et discrétionnaire, en terme de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale :

✓ La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles et s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale.

✓ La sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement :

▪ La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours...) mettant en évidence les OPC présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances d'OPC dans leur catégorie respective.

▪ Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des instruments de taux.

▪ Composition des actifs

➤ Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif du FCP sont :

-Actions : 0-10% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le FCP investira sur un ou plusieurs marchés des actions, émises dans tout pays, appartenant à tous les secteurs industriels et de toutes tailles de capitalisation boursière émises dans un ou plusieurs pays. La répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés.

-Titres de créance, instruments du marché monétaire et Obligations : 0-10% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FCP investira dans des obligations ou autres titres de créances émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis(es) par des organismes de financement internationaux, et libellés en euro.

-la détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers : 90%-100% de l'actif net Dans la limite de la fourchette de détention, le FCP pourra détenir :

• jusqu'à la totalité de son actif en parts ou actions d'OPCVM, dont les OPCVM cotés/ETF de droit français et/ou étrangers, qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement

• jusqu'à 30% de son actif des parts ou actions d'autres OPC droit français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non et répondant aux quatre conditions énoncées par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

NB : Le FCP pourra notamment employer dans son actif des parts ou actions d'OPCVM, FIA ou des fonds d'investissement gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par le Erasmus Gestion.

- Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :

	Actions	Obligations	Parts ou actions d'OPC
Fourchettes de détention	0-10%	0%-10%	90%-100%
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE dont les pays émergents	0-10%	Néant	0-100%
Investissement dans des instruments financiers des petites capitalisations	0-10%	Néant	0-100%
Restrictions d'investissements imposées par la société de gestion	Néant	Néant	Néant

> Instruments dérivés :

Le Fonds peut intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens.

Le gérant interviendra sur le risque d'action, de devises, de taux et de change. En vue de réaliser l'objectif de gestion, ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille, et à titre d'exposition notamment en reconstituant une exposition synthétique à des actifs. En particulier le gérant peut intervenir sur le marché d'indices et de devises, marché des futures et options sur actions, sur devises ou indices et change à terme.

Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

L'exposition globale du portefeuille, (comprenant l'exposition induite par l'utilisation de contrats financiers à terme, ne dépassera pas 100%.

> Titres intégrant des dérivés :

Nature des instruments utilisés :

Essentiellement, Warrants, Bons de souscription ainsi que tout type de support obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription.

La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés. Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité ou de liquidité.

De même que par l'utilisation d'instruments dérivés, l'investissement sur des titres intégrant des dérivés n'a pas vocation à exposer le portefeuille au-delà de 100%.

Cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, l'OPCVM peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100%.

> Dépôts :

Le FCP pourra avoir recours jusqu'à 10% de l'actif du FCP à des dépôts en Euro d'une durée de vie égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités du FCP.

> Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours temporairement, jusqu'à 10% de son actif net, à des emprunts, notamment en vue de palier aux modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

> Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Informations relatives aux garanties financières du FCP:

Néant

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPCVM qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers qui connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de capital et de performance : l'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque lié à la gestion et à l'allocation d'actifs discrétionnaires : la performance du Fonds dépend à la fois des fonds ou titres choisis par le gérant et à la fois de l'allocation d'actifs faite par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les OPCVM ou titres les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. L'attention des souscripteurs est en conséquence attirée sur le fait que le gérant pourra adapter à la hausse ou à la baisse le niveau d'exposition aux différentes classes d'actifs en fonction de son appréciation de l'évolution ultérieure des perspectives de rendement des marchés ou des risques qu'ils seraient susceptibles de générer. Cette appréciation pourra ne pas être corroborée par la réalité des évolutions effectivement constatées et conduire à des expositions inappropriées, trop importantes ou trop faibles.

Risque actions : l'OPCVM peut être investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux petites capitalisations : les investissements en actions de petites capitalisations engendrent un risque lié à la volatilité plus élevé sur ce type de valeurs. Le risque de baisse de la valeur du FCP est d'autant plus important que le FCP investit dans des actions de sociétés de petites capitalisations dont l'actif peut connaître de par sa taille, des évolutions brutales à la hausse comme à la baisse. La valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de taux d'intérêts : en raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des variations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de change : Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM. Le risque de change des investissements libellés en devises, autres que l'euro, est laissé à l'appréciation du gérant qui pourra le couvrir. Ce risque peut affecter 100% de l'actif net du fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'évolution de la valeur liquidative de l'OPCVM pourra être impactée par l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

Risque de liquidité : du fait de son orientation de gestion, le fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque de crédit : le risque de crédit résulte du fait que dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des titres de créance en portefeuille peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM serait alors affectée par cette baisse.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

De manière accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants :

Risque de Haut Rendement (« High Yield à caractère spéculatif ») : Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés. En cas de dégradation de la notation, la valeur liquidative de l'OPCVM baissera.

Risque lié à l'exposition du fonds aux matières premières :

L'exposition aux matières premières est faite indirectement par le biais d'instruments financiers reflétant les évolutions de cette classe d'actifs en investissant dans des instruments financiers à terme sur indices de matières premières. L'évolution du prix des matières premières est fortement liée à leur niveau de production courant et à venir voire au niveau des réserves naturelles estimées. Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande de la matière première considérée, autrement dit modifier la rareté attendue de cette dernière sur le marché. Cependant les composants appartenant au même marché de matières premières parmi les trois principaux représentés, à savoir l'énergie, les métaux ou les produits agricoles, pourront en revanche avoir entre eux des évolutions plus fortement corrélées. En conséquence, les expositions prises peuvent s'avérer défavorables si les prévisions du gérant s'avèrent erronées ou si la conjoncture, notamment géopolitique, devient défavorable aux matières premières et pourront impacter négativement la valeur liquidative du Fonds.

Garantie ou protection

Néant

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

KPMG Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La performance du fonds sur l'exercice fut de +10,72% vs +5% pour son indicateur de performance (+5% annualisés). ADN Dynamic surperforme de +5,72% son indice. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Notre sélection de fonds, notre forte pondération sur les marches Actions européens et USA sont les principaux contributeurs à la performance du fonds, seuls les marchés asiatiques notamment chinois ont contribué négativement à la performance annuelle.

L'exercice fiscal janvier 2021/janvier 2022 correspond à la suite de la sortie de crise liée au Corona virus. Quasiment tous les sous-jacents présents dans le portefeuille ont contribué à la bonne performance du fonds ADN Dynamic. La majorité de la performance a été générée grâce à notre exposition sur les marchés actions européennes petites, moyennes et larges capitalisation ainsi que sur les marchés américains. Par ailleurs, la vague de régulation en Chine fut déstabilisante. Les investisseurs sont sortis de ce pays et la performance des sociétés chinoises depuis le début de l'année ont chuté. Notre exposition dans ce pays a limité la performance du fonds en 2021.

ADN Dynamic s'est bien comporté dans le rebond des marchés et termine l'année avec progression positive de +10,72%. La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC

Sur l'année, l'exposition actions a oscillé entre 50% et 90%. Le fonds a débuté l'année 2021 exposé à son plus niveau sur les marchés actions et nous avons réduit le poids sur la classe d'actif au fil de l'année. Au 31 décembre 2021, le fonds ADN Dynamic est investi à 54,53% nets sur des fonds/ETF actions, 3,41% sur des fonds obligataires, 14,12% sur des fonds flexibles, 15,31% sur des fonds de performance absolue et 1,86% sur la poche monétaire et 3,21% en liquidités

POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

1. Objet

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 (ci-après « MIF 2 ») et révisant la directive 2004/39/CE du 29 avril 2004 (ci-après « MIF » ou « Directive MIF ») Erasmus Gestion a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, cette présente politique.

Ce document décrit les mesures mises en œuvre pour obtenir le meilleur résultat possible lorsque Erasmus Gestion exerce son activité de gestion de portefeuille, en matière de sélection d'intermédiaires habilités ou d'exécution d'ordres.

Il définit également les mesures prises pour surveiller l'efficacité des dispositions en matière de sélection d'intermédiaires ou d'exécution des ordres et de la politique en la matière, afin d'en détecter les déficiences et d'y remédier le cas échéant.

Il mentionne également les prestataires utilisés.

Dans le cadre de MIF 2, cette liste des prestataires peut être complétée, pour chaque catégorie d'instruments financiers, par le classement des cinq premiers prestataires en termes de volumes de négociation auxquelles il a transmis ou auprès desquelles il a passé des ordres de clients pour exécution au cours de l'année précédente et des informations synthétiques sur la qualité d'exécution obtenue, et cohérentes par rapport à la publication appelée RTS 28 (Le RTS 28 complète la Directive MiFID 2014/65/EU par des normes techniques de réglementation).

Pour une clientèle non professionnelle, le présent document renvoie vers un tableau synthétique (cf. Annexe 1) répertoriant, en fonction de la catégorie des instruments financiers habituellement traités, outre les courtiers utilisés, les lieux d'exécution qu'utilisent ces derniers pour offrir la meilleure exécution. Ce tableau sera mis à jour en cas de changement de politique.

2. Que sont la meilleure sélection et la meilleure exécution ?

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

La meilleure sélection impose de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, dans la plupart des cas possibles, la meilleure exécution possible des ordres transmis pour le compte des portefeuilles dont Erasmus Gestion assure la gestion.

Les facteurs pris en compte par Erasmus Gestion sont les suivants : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille, la nature de l'ordre, et toutes autres considérations relatives à l'exécution de l'ordre.

Pour ses clients non professionnels Erasmus Gestion, le facteur prépondérant est le critère du coût total. Pour autant, s'ils influent de manière déterminante sur l'obtention du meilleur résultat possible, exprimé en termes de prix total, d'autres critères peuvent être considérés

3. Contexte et champ d'application

Erasmus Gestion est un établissement agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en qualité de société de gestion de portefeuille pouvant traiter l'ensemble des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE (dite « MIF 2 »).

3.1. Textes de référence

Les textes de références traduisant les obligations de la Directive MIF2 et définissant les obligations des établissements agréés sont principalement :

- Le Code Monétaire et Financier (CMF) : articles L.533-11 à L.533-16, L.533-18 à L.533-20
- La Directive MIF 2 : Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014
- Le Règlement Délégué UE du 25/04/2016 du 25.4.2016
- Le Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)
- La « Position – Recommandation » AMF 2014-07 : guide relatif à la meilleure exécution, maj en juillet 2020

3.2. Catégorisation MIF

La présente politique de sélection est établie en faveur des OPC gérés par Erasmus Gestion, et des clients professionnels et non professionnels de Erasmus Gestion, qui a généralement opté pour le statut de « client professionnel » vis-à-vis de ses contreparties, afin de bénéficier de leur part d'un niveau de protection adéquat notamment au regard de la qualité d'exécution de ses ordres.

3.3. Lieux d'exécution

En fonction de la politique d'exécution des ordres adoptée par chaque intermédiaire ou contrepartie qui a été sélectionné, et dans le respect de leur obligation de meilleure exécution, les ordres pourront être dirigés vers :

- Les marchés réglementés,
- Les systèmes multilatéraux de négociation,
- Les systèmes organisés de négociation,
- Les internalisateurs systématiques,
- Les teneurs de marchés,
- Les autres fournisseurs de liquidités,
- Les entités qui s'acquittent de tâches similaires dans un pays non partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Erasmus Gestion se réserve la possibilité d'utiliser d'autres lieux d'exécution lorsque cela sera jugé approprié au sein de cette politique de sélection.

Erasmus Gestion accepte expressément l'exécution d'un ordre en dehors d'un marché réglementé, d'un système multilatéral de négociation ou d'un système organisé de négociation. Cependant, Erasmus Gestion pourra à tout moment revenir sur cette autorisation soit de manière ponctuelle, soit de manière définitive.

3.4. Catégorisation des clients Erasmus Gestion

La Directive MIF2 fixe trois principales catégories : les « contreparties éligibles », les « clients professionnels » et les « clients non professionnels ». La présente politique d'exécution s'applique à tous les clients de Erasmus Gestion, non professionnels et professionnels.

3.5. Instruments financiers couverts

La politique d'exécution de Erasmus Gestion couvre tous les produits financiers inclus dans le périmètre de la directive MIF2 et traités sur les marchés financiers par des contreparties ou des intermédiaires de marché.

4. Sélection des intermédiaires financiers et exécution des ordres

4.1. Recours à une table de négociation externe

De par son statut de société de gestion de portefeuille, Erasmus Gestion n'est pas membre des marchés mais transmet des ordres pour le compte des OPCVM gérés ou de sa clientèle sous mandat, à des intermédiaires de marché chargés de l'exécution.

Afin de répondre plus parfaitement aux exigences de la directive MIF2, Erasmus Gestion a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé.

Exoé est agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

Cet intermédiaire assure depuis 16/09/2019 l'intégralité de la transmission des ordres aux contreparties sélectionnées dans le respect de la nouvelle réglementation.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par Erasmus Gestion, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par Erasmus Gestion.

En tant que Prestataire de services d'investissement que sont les services de RTO et d'exécution d'ordres pour compte de tiers, Exoé dispose de sa propre politique de sélection et d'exécution, accessible sur le site Internet d'Exoé à l'adresse <https://exoé.fr/regulation/>.

4.2. Stratégie

Du fait de leurs obligations réglementaires, les intermédiaires sélectionnés habilités par Erasmus Gestion sont tenus d'offrir la meilleure exécution possible des ordres lorsqu'ils délivrent un service d'investissement à Exoé. Ainsi, afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour un ordre donné, Exoé sélectionne l'intermédiaire habilité en charge de l'exécution en fonction des critères suivants, classés par ordre d'importance relative décroissante :

- Respect des instructions spécifiques éventuelles de Erasmus Gestion telles que définies au § 4.4
- Prise en compte des facteurs d'exécution détaillés au 4.4., dont certains sont plus importants que d'autres, pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.
- Caractéristique de l'ordre : en fonction de la taille et de la nature de l'ordre, des caractéristiques du client et de l'instrument financier.

Exoé est également amené à intervenir en tant que participant sur certaines plateformes validées par Erasmus Gestion pour certains marchés dirigés par les prix, au nom de ses clients, pour y rencontrer des offres de prix proposées par des prestataires habilités par Erasmus Gestion. Ainsi, afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour un ordre donné, Exoé exécute l'opération en fonction des critères suivants, classés par ordre d'importance relative décroissante :

- Respect des instructions spécifiques éventuelles du client telles que définies au § 4.5.
- Prise en compte des facteurs d'exécution, dont certains sont plus importants que d'autres, pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.
- Caractéristique de l'ordre : en fonction de la taille et de la nature de l'ordre, des caractéristiques du client et de l'instrument financier.
- Caractéristique des plates-formes d'exécution vers lesquels cet ordre peut être acheminé.

4.3. Matrice des facteurs pris en compte

La matrice ci-dessous détaille les facteurs retenus pour obtenir la meilleure exécution possible.

Produit financier	Lieux d'exécution	Stratégie de transmission ou d'exécution	Facteurs retenus
Actions et assimilés	<p>Marchés réglementés (MR)</p> <p>Systèmes Multilatéral de Négociation (SMN)</p> <p>Internalisation Systématique (IS)</p>	<p>Les ordres sont transmis à un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prix et probabilité de règlement ▪ Probabilité d'exécution: liquidité : indication d'intérêt permettant de détecter un flux opposé sur cet ordre (bloc ou facilitation) ▪ Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération ; ▪ Lieux d'exécution auxquels le négociateur est connecté et qui permettraient de réaliser une meilleure exécution, en termes de rapidité d'exécution ; ▪ Accès direct au marché sur lequel l'instrument est coté ; ▪ Bonne exécution de la même valeur lors d'opérations précédentes ; ▪ Suivi fondamental (connaissance) de la valeur ; ▪ Respect des orientations pour la période ;
ETFs (tous sous-jacents)	<p>MR</p> <p>SMN</p> <p>IS</p> <p>Teneur de Marché</p>	<p>Les ordres sont transmis à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés ; ▪ ou mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prix et probabilité de règlement ; ▪ Probabilité d'exécution : liquidité naturelle ou intervention de teneurs de marché ; ▪ Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération ; ▪ Plateformes auxquelles le négociateur est connecté.
Taux crédit et	<p>SMN</p> <p>IS</p> <p>Teneur de Marché</p>	<p>Mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prix et probabilité de règlement ; ▪ Probabilité d'exécution: liquidité : Axes présentés par les contreparties ; ▪ Qualité des intermédiaires sélectionnés sur le produit traité ; ▪ Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération.
Futures	<p>MR</p>	<p>Les ordres sont transmis à un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés par nos clients.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapidité d'exécution ; ▪ Prix et probabilité de règlement ; ▪ Respect des orientations pour la période.

4.4. Instructions spécifiques

Lorsque Erasmus Gestion transmet une instruction portant sur la sélection du négociateur (ordre dirigé), Erasmus Gestion est alors responsable de la meilleure sélection.

Lorsque Erasmus Gestion transmet une ou plusieurs instruction(s) portant sur la méthode d'exécution (instruction(s) spécifique(s)) : Exoé et le négociateur transmettent et exécutent l'ordre en suivant cette (ces) instruction(s) et sont dégagés de l'obligation de meilleure exécution sur cette (ces) instruction(s). Dans ce cas la responsabilité de la meilleure exécution échoit à Erasmus Gestion en ce qui concerne cette (ces) instruction(s) spécifique(s). Erasmus Gestion contrôle alors la pertinence de sa sélection et la remet en cause le cas échéant.

4.5. Opérations spéciales

En cas d'opérations spéciales de la part de sociétés cotées sur les marchés financiers telles que introductions en bourse ou augmentations de capital ..., afin de profiter au mieux d'éventuelles décotes sur le marché, l'exécution pourra être confiée à un broker qui ne fait pas partie de la liste des brokers autorisés et qui est désigné contrepartie lors de ces opérations spéciales.

5. Surveillance et contrôle de la meilleure exécution

Dans le cadre de la surveillance régulière de la meilleure sélection en vue de la meilleure exécution, Exoé réalise des contrôles réguliers. Les rapports issus de ces contrôles sont ensuite présentés à Erasmus Gestion.

5.1. Surveillance continue

Exoé réalise plusieurs contrôles de manière régulière afin de s'assurer du bon fonctionnement de ses dispositifs :

- Qualité d'exécution par rapport aux benchmarks et aux instructions, validé par le négociateur à l'issue de l'exécution ;
- Analyse par échantillon de rapport de meilleure exécution sur des opérations ;
- Suivi hebdomadaire des brokers reviews ;
- Analyse des réclamations ou incidents clients ;

5.2. Évaluation régulière

Exoé collecte et présente semestriellement les analyses suivantes :

Produit financier	Nature du contrôle	Critères ou méthodologie
Actions et assimilés	Notation technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité de service ▪ Conformité des prestataires ▪ Capacités techniques ▪ Liquidité
	Broker Reviews	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des performances ▪ Adéquation du prestataire aux besoins
	Mesure de performance d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des flux ▪ Mesure des écarts au benchmarks (TCA) ▪ Analyse de la liquidité ▪ Analyse des coûts ▪ Analyse de l'agressivité et de la toxicité
	TCA multi-client	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesure des écarts au benchmarks
ETFs	Mesure de performance d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des flux ▪ Mesure des écarts au benchmarks (TCA) ▪ Analyse de la liquidité ▪ Analyse des coûts ▪ Analyse de l'agressivité et de la toxicité
	RFQs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des mises en concurrence
Taux et crédit	Notation technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiabilité des prix et des axes ▪ Capacités techniques ▪ Ranking ▪ Commentaires trading
	RFQs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des mises en concurrence ▪ Evaluation des plateformes utilisées
	TCA taux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesure des écarts aux benchmarks ▪ Réduction du spread

5.3. Comité de sélection

Sur une base semestrielle, Erasmus Gestion analyse le rapport complet portant sur la qualité d'exécution fournie par les entités sélectionnées et habilitées. Ce rapport est analysé au sein de Erasmus Gestion en comité de sélection.

Cette analyse présentée par Exoé conduit le comité de sélection de Erasmus Gestion à proposer une sélection des intermédiaires retenus, et une répartition des flux à Exoé pour la période suivante.

Un compte rendu du comité de sélection rend compte des documents analysés et des conclusions du comité.

5.4. Événements intra période

Erasmus Gestion a accès en permanence à l'ensemble des informations relatives aux ordres négociés par Exoé permettant de vérifier l'adéquation du service fourni et le respect de la politique d'exécution et de sélection.

Dans le cas où une entité sélectionnée faillirait à ses engagements et en cas d'évènement d'importance dument notifié, Erasmus Gestion peut suspendre ou revoir les objectifs de budget ou d'allocation définis. De même, un nouvel intermédiaire pourra être autorisé.

De plus, Exoé informera Erasmus Gestion de tout changement majeur dans l'offre des PSI ou des plateformes sélectionnés qu'il considèrerait comme ayant un impact significatif sur la qualité d'exécution, afin de permettre un réexamen des intermédiaires de marchés retenus pour exécuter les ordres transmis.

6. REVUE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Le Comité en charge de la rédaction de la présente politique d'exécution est composé de la Direction Générale, du RCCI et de la direction de la Gestion. Il procède au réexamen des indicateurs ainsi que les éventuelles modifications sur les critères suivants : couverture produits, typologie clients, évolutions technologiques, situation concurrentielle, évolution réglementaire.

6.1. Examen annuel

Erasmus Gestion réexamine annuellement la politique d'exécution établie, et les dispositions en matière de transmission et d'exécution d'ordres.

6.2. Mise à jour ponctuelle

Par ailleurs, à chaque fois qu'une modification substantielle se produit, que des défaillances sont constatées ou qu'un évènement intra période (§5.3) se produit et affectent la capacité de Erasmus Gestion à continuer d'obtenir avec régularité la meilleure transmission en vue de la meilleure exécution des ordres, ou la meilleure exécution, Erasmus Gestion réexamine sa politique d'exécution.

6.3. Moyens d'informations à disposition des clients concernant la politique d'exécution

En cas de modification, la version mise à jour sera directement accessible sur le site Internet et vaut notification par Erasmus Gestion à ses clients. La politique d'exécution peut également être adressée par courrier ou courrier électronique sur simple demande :

Erasmus Gestion
14 rue de Marignan, 75008 Paris
01 71 70 43 10
contact@erasmusgestion.com

ADN DYNAMIC

Principaux mouvements ADN Dynamic - Exercices de 01/01/2021 au 31/12/2021

Fund Label	Instrument	ISIN	Buy/Sell	Trade Date	Movement Commission	Settlement Date	Instr. Ccy	Quantity	Trade Price	Montant Brut
Erasmus ADN DYNAMIC	LYXOR SHORT CAC 40 ETF EUR	FR0010591362	Sell	29/11/2021	0,00	01/12/2021	EUR	400 000,00	12,52	5 009 600,00
Erasmus ADN DYNAMIC	SCHLCHER PRINCE COURT TERME	FR0007015169	Buy	13/12/2021	0,00	14/12/2021	EUR	12 000,00	256,64	3 079 680,00
Erasmus ADN DYNAMIC	ERASMUS SMALL CAP EURO (I)	FR0011640895	Sell	04/01/2021	0,00	05/01/2021	EUR	1 100,00	2 699,21	2 969 131,00
Erasmus ADN DYNAMIC	ERASMUS SMALL CAP EURO (I)	FR0011640895	Buy	04/01/2021	0,00	05/01/2021	EUR	1 100,00	2 699,21	2 969 131,00
Erasmus ADN DYNAMIC	ERASMUS MID CAP EURO (I)	FR0010914564	Buy	04/01/2021	0,00	05/01/2021	EUR	180,00	15 580,11	2 804 419,80
Erasmus ADN DYNAMIC	CM CIC MONEPLUS	FR0013354230	Sell	18/01/2021	0,00	18/01/2021	EUR	25 150,00	99,40	2 499 854,67
Erasmus ADN DYNAMIC	ERASMUS MID CAP EURO (I)	FR0010914564	Sell	04/01/2021	0,00	05/01/2021	EUR	160,00	15 580,11	2 492 817,60
Erasmus ADN DYNAMIC	LYXOR LVC CAC 40 ETF EUR	FR0010592014	Buy	21/07/2021	0,00	23/07/2021	EUR	77 000,00	27,32	2 103 255,00
Erasmus ADN DYNAMIC	LYXOR LVC CAC 40 ETF EUR	FR0010592014	Sell	09/07/2021	0,00	13/07/2021	EUR	75 000,00	27,52	2 063 625,00
Erasmus ADN DYNAMIC	LYXOR CAC 40 ETF EUR	FR0013380607	Sell	14/10/2021	0,00	18/10/2021	EUR	70 000,00	29,22	2 045 400,00
Erasmus ADN DYNAMIC	LYXOR LVC CAC 40 ETF EUR	FR0010592014	Buy	19/07/2021	0,00	21/07/2021	EUR	77 000,00	25,96	1 998 920,00
Erasmus ADN DYNAMIC	LYXOR LVC CAC 40 ETF EUR	FR0010592014	Buy	08/07/2021	0,00	12/07/2021	EUR	75 000,00	26,59	1 993 875,00
Erasmus ADN DYNAMIC	LYXOR CAC 40 ETF EUR	FR0013380607	Buy	06/10/2021	0,00	08/10/2021	EUR	70 000,00	28,38	1 986 250,00
Erasmus ADN DYNAMIC	ISHARES CORE DAX ETF DE EUR ACC	DE0005933931	Sell	08/03/2021	0,00	10/03/2021	EUR	16 000,00	122,50	1 960 000,00
Erasmus ADN DYNAMIC	SCHLCHER PRINCE COURT TERME	FR0007015169	Sell	29/12/2021	0,00	30/12/2021	EUR	7 000,00	256,80	1 797 600,00
Erasmus ADN DYNAMIC	ISHARES CORE DAX ETF DE EUR ACC	DE0005933931	Sell	09/02/2021	0,00	11/02/2021	EUR	15 000,00	119,34	1 790 100,00
Erasmus ADN DYNAMIC	ISHARES CORE DAX ETF DE EUR ACC	DE0005933931	Buy	19/01/2021	0,00	21/01/2021	EUR	15 000,00	118,32	1 774 800,00
Erasmus ADN DYNAMIC	PICTET MANDARIN HI EUR	LU0496443705	Sell	29/06/2021	0,00	05/07/2021	EUR	10 000,00	176,29	1 762 900,00
Erasmus ADN DYNAMIC	ELEVA ABSOLUTE RETURN EUR R	LU1331973468	Sell	28/05/2021	0,00	01/06/2021	EUR	12 000,00	132,36	1 588 320,00

Les instruments détenus en portefeuille qui sont émis par Erasmus Gestion

- ERASMUS MID CAP EURO I
- ERASMUS SMALL CAP EURO-I 13C

L'exposition obtenue au travers des instruments financiers dérivés

Le fonds n'a pas eu recours aux produits dérivés au 31/12/2021.

L'information sur la directive SFTR

L'OPCVM n'a pas réalisé d'investissements sur les instruments financiers concernés par la directive SFTR

Les techniques de gestion efficace de ptf :

NEANT

Critères ESG - LTE (Loi de Transition Energétique)

Dans le cadre de la loi de 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTE), précisée par le décret du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance, les sociétés de gestion sont amenées à préciser les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement. A ce jour, Erasmus Gestion s'appuie sur ces critères pour gérer les fonds actions FCP Mon PEA, Erasmus Small Cap Euro et Erasmus Mid Cap Euro. Ces critères extra-financiers font partie de notre approche d'analyse et de notre stratégie d'investissement.

L'OPCVM ADN Dynamic ne prends pas simultanément en compte des critères ESG.

Politique de Rémunération

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 concernant les gestionnaires de fonds en valeurs mobilières (ci-après désignée la « directive UCITS V »), ERASMUS GESTION s'engage à établir, mettre en oeuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques encourus par la Société.

Depuis la création d'ERASMUS GESTION, la politique de rémunération (ci-après désignée « la Politique ») est définie par la Direction Générale conformément à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM ou FIA que la Société de Gestion gère.

Elle est notamment déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts, et pour prévenir les prises de risques inconsidérées et/ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société.

Plus particulièrement, la politique de rémunération vise à assurer une cohérence entre les comportements des professionnels qu'elle emploie et les objectifs à long terme de la société et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise. Cette politique vise également à interdire tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour la société de gestion. ERASMUS GESTION a intégré, dans sa politique de rémunération, les guidelines émises par l'ESMA dans son document « Guidelines on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD 2016/411 » du 31 mars 2016.

Le dispositif s'applique à tous les collaborateurs de la Société de Gestion ; sachant que la société a identifié les fonctions suivantes en tant que « Personnel identifié » au sens de la Directive, à savoir :

- ses dirigeants,
- ses gérants,
- ses commerciaux,
- son RCCI,
- son Secrétaire Général.

ERASMUS GESTION a obtenu la validation de son dispositif par l'AMF en mars 2018.

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION, applicable durant l'exercice comptable 2018, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : ERASMUS GESTION 14 rue de Marignan 75008 Paris.

Par ailleurs, des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet : www.erasmusgestion.com

Politique de Vote

1. Dialogue avec les émetteurs

Au delà de l'exercice des droits de vote, Erasmus Gestion estime que son engagement d'actionnaire passe également par un dialogue permanent avec les émetteurs. Gérants et analystes rencontrent fréquemment directeurs généraux, directeurs financiers et responsables des relations investisseurs tout au long de l'année. Ces rencontres peuvent prendre la forme de réunions collectives, individuelles ou de visites de sites. Erasmus Gestion participe également aux présentations publiques organisées par les émetteurs.

Ces rencontres, combinées aux analyses financières et extra-financières des prestataires externes, permettent à l'équipe d'analyse de suivre au plus près les entreprises détenues en portefeuille, de modéliser les risques, d'évaluer les controverses, et de les souligner aux équipes dirigeantes.

Dans le cadre de la politique ISR d'Erasmus Gestion, gérants et analystes insistent sur l'importance de la transparence et sur les notions ESG auprès des émetteurs ne publiant pas ou peu de données extra-financières.

Enfin, Erasmus Gestion soutient les augmentations de capital dès lors que celles-ci s'incrivent dans la stratégie de l'entreprise et si les conditions énoncées plus bas sont respectées.

2. Périmètre de vote

Erasmus Gestion participe au vote dans les assemblées générales des dix plus grandes pondérations de chacun de ses portefeuilles. Il est à noter que seuls les fonds Actions entrent dans le champ de la politique de vote d'Erasmus Gestion.

Erasmus Gestion ne considère pas le précédent critère comme absolu et se réserve la possibilité de participer aux assemblées générales de tout émetteur quelle que soit sa pondération dès lors que les résolutions soumises au vote lui apparaissent importantes.

3. Exercice des droits de vote

Les droits de vote attachés aux titres de sociétés sont exercés par l'équipe de gestion. L'analyse des résolutions et les décisions de vote sont réalisées conjointement entre l'équipe de gestion et l'équipe d'analyse. Les votes sont exercés par correspondance à travers la plateforme d'un intermédiaire externe (Broadridge).

4. Politique générale de vote

Erasmus Gestion exerce ses droits de vote en tenant compte des recommandations émises par l'Association Française de Gestion financière (AFG).

Modification des statuts. Erasmus Gestion analyse au cas par cas ces résolutions et ne vote favorablement que si la modification apporte de la valeur ajoutée à l'émetteur.

Approbation des comptes. Erasmus Gestion approuve les comptes dès lors qu'aucune réserve n'a été émise par les commissaires aux comptes.

Conventions dites réglementées. Erasmus Gestion analyse au cas par cas ces résolutions.

Commissaires aux comptes. En ligne avec la réforme européenne de l'audit, les mandats ne peuvent excéder dix ans (24 ans en cas de co-commissariat).

Opérations sur titre

- Dans l'intérêt des minoritaires, Erasmus Gestion n'est pas favorable à la mise en place de dispositifs anti-OPA.
- En ligne avec les recommandations de l'AFG pour l'égalité entre actionnaires, Erasmus Gestion est favorable au principe « une action une voix » et n'est généralement favorable ni à l'émission d'action sans droit de vote, ni à la pratique de droits de vote doubles/multiples.
- Dans le cadre d'augmentation de capital, Erasmus Gestion considère comme acceptable :
 - o Avec droit préférentiel de souscription (DPS) : les augmentations jusqu'à 50% du capital existant.
 - o Sans droit préférentiel de souscription (DPS) : les augmentations jusqu'à 10% du capital existant.

Conseils d'administration et de surveillance

- Dans le cadre de l'élection des mandataires sociaux, Erasmus Gestion vote tel que le seuil minimum d'indépendance soit respecté (33% pour une société contrôlée, 50% pour une société non contrôlée). Erasmus Gestion attache également de l'importance à la pertinence du profil de chaque candidat.
- Il est souhaitable que la durée des mandats n'excède pas quatre ans et que les membres élus ne cumulent pas plus de cinq mandats.
- En ligne avec les recommandations de l'AFG, Erasmus Gestion est en faveur de l'existence d'un comité d'audit et d'un comité de nomination et rémunération. Il est néanmoins souhaitable d'éviter la multiplication des comités.
- La rémunération des membres du conseil devra être cohérente avec les standards de l'industrie, proportionnée à la capacité de l'entreprise et de préférence intégrer une part variable quant à l'assiduité aux réunions du conseil et des comités.

Rémunération des dirigeants exécutifs

- Erasmus Gestion demande la plus grande transparence quant à la rémunération des dirigeants exécutifs et notamment dans les critères établissant la part variable. Erasmus Gestion attache une importance particulière à ces critères et souhaite l'intégration de critères financiers et extra-financiers.
- Erasmus Gestion est favorable aux options de souscription ou d'achat d'actions et à l'attribution d'actions gratuites sous condition de performance sur une longue durée, au moins 3 ans, de préférence 5 ans.
- Erasmus Gestion considère comme l'AFG que l'échec ne doit pas être payant. Erasmus Gestion n'est pas favorable à une indemnité de départ qui excéderait deux ans de rémunération.

Résolutions concernant les enjeux environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG). Erasmus Gestion vote favorablement les résolutions allant dans le sens d'une meilleure intégration des enjeux ESG.

5. Conflits d'intérêt

La société de gestion est indépendante et ne dépend d'aucun établissement financier aux activités multiples pouvant être à l'origine de conflits d'intérêts. Erasmus Gestion dispose d'une totale autonomie sur le plan de la gestion financière, de l'approche commerciale et du choix de ses partenaires et prestataires.

En vertu de son code de déontologie et de son règlement interne, les collaborateurs doivent être particulièrement attentifs et sont sensibilisés au respect de l'ensemble des dispositions relatives aux conflits d'intérêts. Ils ne peuvent notamment pas utiliser les moyens mis en œuvre par Erasmus Gestion pour réaliser des opérations pour leur propre compte. Leurs opérations financières sont également contrôlées.

Les collaborateurs sont tenus de déclarer leurs opérations de marché. Le RCCI de la société de gestion s'assure du respect de ces dispositions périodiquement.

Dans ce contexte, la société de gestion pense raisonnablement être à l'abri d'éventuels conflits d'intérêts susceptibles d'affecter le libre exercice des droits de vote.

La politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts est disponible sur le site internet d'Erasmus Gestion.

6. Rapport sur l'exercice de la politique générale de vote

Dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice, Erasmus Gestion rendra compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés dans un rapport spécifique relatif à l'exercice de ces droits.

Bilan actif

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	66,828,128.56	34,919,529.52
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	66,828,128.56	34,919,529.52
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	66,828,128.56	34,919,529.52
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	725,208.00	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	725,208.00	-
Comptes financiers	2,016,788.37	3,154,623.80
Liquidités	2,016,788.37	3,154,623.80
TOTAL DE L'ACTIF	69,570,124.93	38,074,153.32

Bilan passif

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Capitaux propres	-	-
Capital	64,934,389.74	39,950,599.23
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	6,068,432.91	-1,229,080.33
Résultat de l'exercice (a,b)	-1,982,337.77	-1,025,305.04
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	69,020,484.88	37,696,213.86
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	549,640.05	377,939.46
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	549,640.05	377,939.46
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	69,570,124.93	38,074,153.32

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	33,642.32
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	-	33,642.32
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-18,399.96	-9,475.48
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-18,399.96	-9,475.48
Résultat sur opérations financières (I + II)	-18,399.96	24,166.84
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1,522,728.22	-794,353.88
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-1,541,128.18	-770,187.04
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-441,209.59	-255,118.00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-1,982,337.77	-1,025,305.04

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

- Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 2% TTC Taux Maximum

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

- 15% TTC de la surperformance au-delà de 5 % annualisé sur la base de l'actif net.

Les frais variables correspondent à une commission de sur performance. La période de calcul de la commission de sur performance est l'exercice de l'OPCVM. A chaque établissement de la valeur liquidative, la sur performance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de sur performance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant une performance de 5% annualisé et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de sur performance, alors définie égale à 15 % TTC de la performance au-delà de 5% annualisé, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de sur performance soit supérieure à la valeur liquidative de début d'exercice. Si la somme des composantes actions de l'indicateur de référence présente une performance négative durant l'exercice, sa valeur, prise en compte dans les calculs, est fixée à 0.

Il n'y aura pas de provision pour frais de gestion variable en cas de performance négative de l'OPCVM. En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux parts rachetées, est perçue par la société de gestion. Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de chaque période de calcul.

Rétrocession de frais de gestion

Les rétrocessions sont enregistrées au fil des encaissements.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Actif net en début d'exercice	37,696,213.86	10,370,065.33
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	28,924,852.36	27,337,199.14
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-2,629,639.07	-2,828,310.35
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4,963,101.33	1,850,350.82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-167,040.88	-2,548,238.54
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	13,680.00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-83,143.20	-74,691.66
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1,857,268.66	4,346,346.16
Différence d'estimation exercice N	6,359,676.64	4,502,407.98
Différence d'estimation exercice N-1	-4,502,407.98	-156,061.82
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1,541,128.18	-770,187.04
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	69,020,484.88	37,696,213.86

Complément d'information 1

	Exercice 31/12/2021
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	10,682,578.80
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2021	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable		
	Nombre de titres	
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	297,510.7460	
Nombre de titres rachetés	27,050.4590	
Commissions de souscription et/ou de rachat		
	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion		
	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,088,785.27	2.00
Commissions de surperformance	434,317.71	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	374.76	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2021
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	725,208.00
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	725,208.00
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	549,640.05
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	549,640.05

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2021
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2,016,788.37
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2,016,788.37	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 31 Décembre 2021, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Affectation des résultats

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1,982,337.77	-1,025,305.04
Total	-1,982,337.77	-1,025,305.04
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1,982,337.77	-1,025,305.04
Total	-1,982,337.77	-1,025,305.04
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6,068,432.91	-1,229,080.33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	6,068,432.91	-1,229,080.33
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6,068,432.91	-1,229,080.33
Total	6,068,432.91	-1,229,080.33
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

	29/06/2018	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	96.32	78.90	84.25	91.11	100.87
Actif net (en k EUR)	10,670.43	8,327.59	10,370.07	37,696.21	69,020.48
Nombre de titres					
Parts C	110,782.3201	105,541.5731	123,076.7468	413,739.3607	684,199.6477

	29/06/2018	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Date de mise en paiement	29/06/2018	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-0.63	-9.67	-3.09	-2.97	8.86
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-2.08	-0.91	-1.98	-2.47	-2.89

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2021

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres d'OPC				66,828,128.56	96.82
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				66,828,128.56	96.82
BGF-CIRCULAR ECONOMY-D2 EUR	40,000	13.87	EUR	554,800.00	0.80
CARMIGNAC PF EMERG-F EUR AC	14,000	178.54	EUR	2,499,560.00	3.62
CARMIGNAC PTF PATR EUR-F EUR	38,000	144.40	EUR	5,487,200.00	7.95
CONSTANCE BE WORLD-I	15	74,090.54	EUR	1,111,358.10	1.61
COVEA TERRA-I	9,500	161.66	EUR	1,535,770.00	2.23
DIGITAL FUNDS-STARS EUR-ACC	600	1,484.57	EUR	890,742.00	1.29
ECHIQUEUR ARTIFICIAL INTELLIGENCE GCI	6,000	240.55	EUR	1,443,300.00	2.09
ELEV-ABSO LRET EURO FD-R EUR	7,000	139.57	EUR	976,990.00	1.42
ERASMUS MID CAP EURO I	220	18,225.54	EUR	4,009,618.80	5.81
ERASMUS SMALL CAP EURO-I 13C	2,000	3,336.48	EUR	6,672,960.00	9.67
FIDELITY FDS-S E ASIA-Y EUR	45,000	22.97	EUR	1,033,650.00	1.50
GEMASIA-I EUR	11,000	143.99	EUR	1,583,890.00	2.29
GEMFUN-GEMEQUIT I ACT -I-	6,000	237.73	EUR	1,426,380.00	2.07
GINJER ACTIFS 360-I	600	1,883.30	EUR	1,129,980.00	1.64
HELIUM FUND SELECTION-S EUR	2,000	1,572.19	EUR	3,144,382.00	4.56
JPM GREATER CHINA-CACEU	9,000	206.19	EUR	1,855,710.00	2.69
KOTAK FUNDS-IND MDPC-JACCEUR	198,914.9617	16.37	EUR	3,255,402.48	4.72
LFR EURO DEVELOPPEMENT DURABLE ISR-GP	7,000	171.26	EUR	1,198,820.00	1.74
LYXOR ETF SHORT CAC 40	220,000	11.86	EUR	2,609,200.00	3.78
MANDARINE GLOBL TRAN-IEURA	500	1,861.82	EUR	930,910.00	1.35
NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS LUX I SICAV	6,000	148.05	EUR	888,300.00	1.29
NORDEA 1 SIC-MUL ASSET-BIEUR	150,000	15.33	EUR	2,299,500.00	3.33
PICTET-TIMBER-IE	4,000	260.36	EUR	1,041,440.00	1.51
PICTET TR - ATLAS HEC	33,000	125.33	EUR	4,135,890.00	5.99
PLUVALCA-PLUVALCA BIOTECH-B	4,300	142.97	EUR	614,771.00	0.89
PREVOIR GESTION ACTIONS-I	300	3,199.19	EUR	959,757.00	1.39
RICHELIEU AMERICA-I EUR ACC	18	165,341.41	EUR	2,976,145.38	4.31
SCHELCHER PRINCE COURT TERME	5,000	256.80	EUR	1,284,000.00	1.86
SCHRODER INT EME ASIA-A EUR	16,000	50.32	EUR	805,044.80	1.17
SEB SICAV 2-SEB SM CP-IC-ACC	1,000	1,049.63	EUR	1,049,628.00	1.52
SUNNY EURO STRATEGIC-I	1,500	1,566.82	EUR	2,350,230.00	3.41
SUNNY RECOVERY-F EUR ACC	10,000	130.21	EUR	1,302,100.00	1.89
VALEUR INTRINSEQUE-I	200	3,237.72	EUR	647,544.00	0.94

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2021

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
VARENNE VALEUR-I EUR	1,700	1,837.15	EUR	3,123,155.00	4.52
Créances				725,208.00	1.05
Dettes				-549,640.05	-0.80
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				2,016,788.37	2.92
TOTAL ACTIF NET			EUR	69,020,484.88	100.00